



PERSONNEL AUXILIAIRE DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2017

Dans le cadre de la Fête de la musique 2017, la Ville de Genève engage du personnel auxiliaire pour l'information, l'accueil du public, la surveillance, ainsi que pour l'entretien du site de la manifestation.

Les personnes intéressées doivent toutes répondre aux conditions de base suivantes :

- être âgé-e d'au moins 18 ans révolus le 22 juin 2017 (maximum 25 ans)
- être étudiant-e
- être en bonne santé et apte à travailler en plein air de jour comme de nuit
- accepter des horaires irréguliers, être complètement disponible pendant la durée de la Fête, soit du **23 au 25 juin 2017 inclus**
- connaître la topographie genevoise

Pour le personnel travaillant dans l'équipe d'information, les conditions supplémentaires suivantes doivent être remplies :

- maîtrise du français et bonnes connaissances de l'anglais (une autre langue serait un atout).

HORAIRES DE TRAVAIL

Une totale disponibilité est demandée pendant toute la durée de la manifestation.

L'horaire de travail est organisé en équipes, par rotation, en principe selon les indications suivantes :

INFORMATION

- Vendredi 23 juin de 16h à 24h
- Samedi 24 juin de 14h à 24h
- Dimanche 25 juin de 14h à 21h

Ces horaires peuvent être modifiés en cas de nécessité.

ENTRETIEN

L'horaire de travail sera organisé en équipes, par rotation, en principe entre 08h00 et 03h00, les vendredi, samedi et dimanche.

Selon les besoins, quelques personnes auront la possibilité de travailler durant la semaine suivant la manifestation.

ACCUEIL - SURVEILLANCE

L'horaire de travail sera organisé en équipes, par rotation, en principe entre 11h00 et 01h00, les vendredi, samedi et dimanche.

TARIF

La rémunération est basée sur un tarif horaire de CHF 21,85.-- (+ indemnités de vacances). Des indemnités supplémentaires seront versées pour les heures effectuées la nuit et le dimanche.

Les salaires seront versés le 26 juillet 2017.

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées doivent impérativement s'inscrire sur le site de la Fête de la musique (www.fetedelamusique.ch) du **1er au 24 mars 2017.**

Les personnes correspondant aux critères d'engagement seront invitées à une séance d'information OBLIGATOIRE qui se tiendra le **11 avril 2017 à 18h00**. Si le nombre d'inscrit-e-s dépasse le nombre de places disponibles, la désignation se fera par tirage au sort.

Les documents suivants imprimés sur du papier A4 devront impérativement être présentés lors de la séance :

- 2 copies d'une pièce d'identité valable (recto-verso)
- 2 copies de l'autorisation de séjour (pour les personnes étrangères)
- 2 copies d'une carte d'étudiant-e ou d'une attestation de scolarité
- 2 copies de la carte bancaire ou postcard (compte personnel déposé en Suisse)
- 2 copies de la carte AVS pour ceux qui en possèdent déjà une

Tout dossier incomplet sera éliminé sans préavis.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Maryline Bernard, Service culturel (022.418.65.42) ou www.fetedelamusique.ch rubrique « contact ».

Genève, le 11.01.2017/mb